ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 398

présenté par M. Bur

ARTICLE 29

Après l'alinéa 33, insérer l'alinéa suivant :

« VIII *bis.* – Au dernier alinéa de l'article L. 612-9 du même code, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « dernier ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.